



United Nations
Environment Programme

Distribution : LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.49/5

Du 29 mars 2026

Original : ANGLAIS

Dix-huitième réunion des Parties contractantes à la
Convention pour la protection et la mise en valeur du
milieu marin dans la région des Caraïbes
Hybride
13 et 16 octobre 2025, Kingston, Jamaïque

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

SOMMAIRE

La dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène, tenue du 13 au 16 octobre 2025 à Kingston, en Jamaïque, a examiné la mise en œuvre du plan de travail 2023–2025, adopté les décisions des CdP au Protocole SPAW et LBS, et approuvé le plan de travail et le budget 2026–2027.

Les déclarations liminaires ont mis l'accent sur les pressions régionales croissantes dues au changement climatique, à la pollution, à la perte de biodiversité et sur la nécessité de renforcer la coopération, le financement et la mise en œuvre de la Convention. Les délégués ont mis en exergue les progrès accomplis dans les domaines des ratifications, du renforcement des capacités, de la gestion des eaux usées, de la conservation de la biodiversité, de l'intervention contre les sargasses et de l'amélioration de la gestion des connaissances.

Le Secrétariat a présenté les résultats obtenus dans le cadre des programmes AMEP et SPAW, de la stratégie de mobilisation des ressources, de la stratégie de gestion des connaissances et des cadres stratégiques régionaux. La réunion a souligné les lacunes de financement, l'importance cruciale des contributions prévisibles et les possibilités d'élargir les partenariats.

Les discussions stratégiques ont porté sur la stratégie régionale à moyen terme (2023-2030), le plan d'action Sargasses, les directives du CAR/RRA, le fonctionnement du groupe de travail, le rapport sur l'état de la zone de la convention et la collaboration avec le mécanisme de coordination des océans. Les délégués ont plaidé pour la rationalisation des processus, l'amélioration des systèmes d'établissement de rapports, le renforcement des capacités techniques et un engagement accru avec la société civile et les jeunes.

Les décisions clés comprenaient l'adoption du Plan d'action Sargassum, la création d'un sous-groupe intégré SOCAR, l'avancement des révisions des directives RAC/RAN, l'amélioration des systèmes nationaux de reporting et l'approbation du plan de travail et du budget 2026–2027. La réunion a pris acte de la fermeture du RAC/REMPEITC Caribe à Curaçao et s'est félicitée des manifestations d'intérêt pour l'accueil du centre.

Les présentations dans le cadre des Autres questions ont inclus les mises à jour du GBF de la CDB, l'élaboration de la politique océanique de la CARICOM, l'engagement des jeunes et le projet Tangaroa sur les risques liés aux naufrages. Les délégués ont mis l'accent sur la coopération transfrontalière, le financement durable et les approches fondées sur la science.

La réunion s'est clôturée par des remerciements aux officiers sortants, à la direction du RAC/REMPEITC, à l'expansion de la SPAW MPA à Aruba et à toutes les Parties contractantes et partenaires pour leur engagement continu à protéger la région des Caraïbes.

ACRONYMS

ACP-AME	Renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
EGPE	Évaluation et gestion de la pollution environnementale
BBNJ	la diversité biologique dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale
IVB	Îles Vierges britanniques
CBF	Fonds caribéen pour la biodiversité
AMP	Zone marine protégée des Caraïbes
CEFAS	Centre pour l'environnement, les pêches et la science de l'aquaculture
CEP	Programme de l'environnement des Caraïbes
COP	Conférence des Parties
CRGET	Centre de recherche et de gestion environnementale des transports
CRew+	Fonds régional du Caraïbe pour la gestion des eaux usées
UE	Union Européenne
GBF	Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
PAM	Programme d'action mondial
IAEA	Agence internationale de l'énergie atomique
IMA	Institut des affaires maritimes
IMO	Organisation maritime internationale
PEID	Intégration de la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes
JNCC	Comité conjoint de conservation de la nature
LBS	Sources de pollution d'origine terrestre
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
AMP	Aire marine protégée
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
MOD	Ministère de la Défense
OCM	Mécanisme de coordination océanique
ONG	Organisation non gouvernementale
OEWG	Groupe de travail à composition non limitée
PPW	Épaves potentiellement polluantes

CAR	Centre d'activité régional
RAN	Réseau d'activité régional
REMPEITC	Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle
SMR	Stratégie de mobilisation des ressources
SOCAR	État de la région conventionnelle
SPAW	Zones spécialement protégées et faune sauvage
STAC	Comité scientifique et technique consultatif
SOMEE	État du milieu marin et des économies associées
RU	Royaume-Uni
UN	Nation Unies
UNEA	Assemblée des Nations unies pour l'environnement
PNEU	Programme des Nations unies pour l'environnement
UNOC	Conférence des Nations unies sur l'océan
USA	États-Unis d'Amérique
WCR	Région de la Grande Caraïbe

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	Error! Bookmark not defined.
ACRONYMS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
INTRODUCTION	1
Objectifs de la réunion.....	1
POINT 1 de l'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
POINT 2 de l'ordre du jour : ORGANISATION DE LA RÉUNION	3
2.1 Règlement intérieur	3
2.2 Élection du bureau	3
2.3 Organisation des travaux	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES	3
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE (2023-2025) – UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.	4
5.1 État des ratifications	4
5.2 Aperçu du Secrétariat	4
5.3 Mise à jour financière	5
5.4 Programme AMEP - Mise à jour	5
5.5 Programme SPAW : mise à jour	5
5.6 Gestion des connaissances et communications	5
Interventions des délégué	6
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS STRATÉGIQUES PERTINENTES POUR LE PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2026-2027	6

6.1	Projet de stratégie régionale pour la protection et le développement dans la région des Caraïbes 2023-2030	6
6.2	Présentation de la stratégie de mobilisation des ressources (RMS)	7
6.3	Stratégie de gestion des connaissances	8
6.4	Fonctionnement des groupes de travail	9
6.5	Lignes directrices relatives à la création et au fonctionnement des centres d'activités régionales (CAR) et des réseaux d'activités régionales (RAN)	10
6.6	Rapports sur l'état de la pollution marine et de la biodiversité marine dans la zone de la Convention et rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur la surveillance et l'évaluation.....	11
6.7	Projet de plan d'action contre les sargasses	12
6.8	Secrétariat de la Convention de Barcelone	13
6.9	Système de notification en ligne de la Convention de Barcelone.	14
6.10	RAC/REMPEITC Caribe	15
6.11	OMI-IPIECA	17
6.12	Orientations stratégiques du PNUE pour les mers régionales (2026-2029) et conventions et plans d'action pour les mers régionales	17
6.13	Mécanisme de coordination océanique pour la région des Caraïbes	17
	POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027 24.	
7.1	Principaux éléments du projet de plan de travail	19
7.2	Contrôle de la pollution (protocoles AMEP / LBS et déversements d'hydrocarbures) ...	18
7.3	Préservation de la biodiversité (protocole SPAW)	18
7.4	Priorités en matière de CrossCutting	18
7.5	Mobilisation des ressources et considérations financières	21
	POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES	19
8.1	Convention sur la diversité biologique (CDB)	19
8.2	CARICOM	21

8.3 Conseil des jeunes des Caraïbes pour le climat	20
Projet Tangaroa (UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.8)	21
8.6 Îles Vierges britanniques (BVI) - Épaves	22
8.7 Présentation spéciale à Carla Bicker du RAC REMPEITC Caribe	22
8.8 Annonce de la nouvelle zone d'exclusion marine (ZPM) SPAW d'Aruba	22
AGENDA ITEM 9: ADOPTION OF THE DECISIONS OF THE MEETING. Error! Bookmark not defined.	
AGENDA ITEM 10: CLOSURE OF THE MEETING..... Error! Bookmark not defined.	
ANNEXE I : ORDRE DU JOUR	26
ANNEXE II : LISTE DES DOCUMENTS	27
ANNEXE III : LISTE DES PARTICIPANTS	36
ANNEXE IV : Décisions de la COP7 concernant le programme LBS	39
ANNEXE V : Décisions de la treizième Conférence des Parties au Protocole SPAW	43
ANNEXE VI : DÉCISIONS DE LA COP18	61
ANNEXE VII : DÉCLARATION DES JEUNES	67

INTRODUCTION

1. Le secrétariat de la Convention de Carthagène est chargé de convoquer les réunions des parties contractantes à la Convention et à ses protocoles conformément à l'article 16 de la Convention.
2. Conformément au plan de travail et au budget pour 2023-2025, approuvés par la dix-septième réunion des parties contractantes à la convention de Carthagène, la dix-huitième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes s'est tenue en mode hybride les 13, 15 et 16 octobre 2025 à l'hôtel Jamaica Pegasus de Kingston, en Jamaïque.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

3. La dix-huitième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes s'est tenue sous le thème « S'unir pour une mer des Caraïbes résiliente : renforcer la coopération, l'action et l'impact ».
4. Le Secrétariat, au nom des Parties contractantes à la Convention de Carthagène, a convoqué la Réunion pour :
 - Évaluer les projets et activités mis en œuvre au cours de la période 2023-2025 ;
 - Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de la dix-septième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, tenue à Aruba le 5 octobre 2023 ;
 - Examiner et adopter les décisions de la treizième réunion des parties contractantes (COP) au protocole relatif aux zones spécialement protégées et à la faune sauvage dans la région des Caraïbes, tenue le 14 octobre 2025 à Kingston, en Jamaïque ;
 - Examiner et adopter les décisions de la septième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole concernant la pollution due aux sources et activités terrestres (SBL) dans la région des Caraïbes, tenue le 13 octobre 2025 à Kingston, en Jamaïque ;
 - Examiner et approuver le plan de travail et le budget du secrétariat de la Convention de Carthagène pour l'exercice biennal 2026-2027, y compris les activités des centres d'activités régionaux (CAR); et
 - Décider de la composition du Bureau et de tout autre comité, le cas échéant, pour l'exercice biennal 2026-2027
5. Les centres de liaison nationaux ou leurs représentants désignés de tous les États et territoires participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes (CEP) et de la Commission de l'Union européenne ont été invités à assister à la réunion. Autres États qui ont manifesté leur préoccupation pour la protection de l'environnement marin de la région des Caraïbes, les Nations Unies (ONU) et les organisations régionales et internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), les donateurs et les représentants du secteur privé participant au Comité ou intéressés par le sujet ont été invités à y assister en tant qu'observateurs. Des experts régionaux et internationaux ont également été invités à présenter des exposés à la Réunion, conformément à l'ordre du jour provisoire.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. La dix-huitième réunion des parties contractantes à la convention de Carthagène a été ouverte le 13 octobre 2025 à 9h00 à Kingston, en Jamaïque. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Christopher Corbin, coordinateur du secrétariat de la Convention de Carthagène et a réuni des délégués, des observateurs, des représentants de la jeunesse, des invités et des membres des médias.
7. Les déclarations liminaires ont été prononcées par :
 - **M. Alberto Pacheco Capella, Chef du Service des mers régionales du PNUE**
 - **S.E. Mme Erja Askola**, Ambassadrice de l'Union européenne à la Jamaïque, au Belize et aux Bahamas
 - **S. E. Mme Marianne Ziss**, Ambassadrice de France en Jamaïque
 - **M. Matthew Samuda**, Ministre de l'eau, de l'environnement et du changement climatique, Jamaïque
8. M. Corbin, coordonnateur du secrétariat de la Convention de Carthagène, a souhaité la bienvenue aux délégués et a salué le rôle joué depuis longtemps par la Jamaïque en tant qu'hôte du secrétariat. Il a souligné les principales réalisations de l'exercice biennal, y compris le développement de la Stratégie de mobilisation des ressources, le renforcement de la gestion des eaux usées dans le cadre du FEM CReW+, l'expansion du réseau SPAW d'AMP et la formation de plus de 1 000 praticiens. Il a souligné la nécessité de renforcer les engagements financiers au profit du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes afin de soutenir la coopération et l'action régionales.
9. M. Pacheco Capella, chef du Service des mers régionales au siège du PNUE, a souligné les pressions sans précédent exercées sur les écosystèmes marins des Caraïbes par la pollution, le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité. Il a exhorté les Parties à accélérer la mise en œuvre des obligations de la Convention, à intégrer les protocoles dans les cadres politiques nationaux, à étendre les zones marines protégées et à assurer un financement à long terme pour sauvegarder l'environnement marin de la région.
10. S.E. Mme Erja Askola, Ambassadrice, Délégation de l'Union européenne en Jamaïque, a souligné l'engagement de l'UE en faveur de la protection des océans, de la résilience climatique et des économies bleues durables à travers des partenariats avec les États ACP et le PNUE. Elle a souligné l'importance d'équilibrer le développement économique avec la conservation marine.
11. S.E. Mme Marianne Ziss, Ambassadrice de la France en Jamaïque, a informé la réunion sur la coprésidence française de la troisième Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC 3), notant l'attention mondiale accrue portée à la gouvernance des océans et à l'action multilatérale, y compris les engagements pris dans le cadre du Traité sur la haute mer, la pollution plastique et l'intégration du climat-océan.
12. L'honorable Matthew Samuda, député et ministre de l'eau, de l'environnement et du changement climatique en Jamaïque, a réaffirmé l'engagement de la Jamaïque envers la gouvernance régionale des océans, faisant référence à la ratification imminente du protocole SPAW par le pays. Il a exhorté les Parties à agir en tant que gardiens de la mer des Caraïbes face à la triple crise planétaire—changement climatique, perte de biodiversité et pollution.

13. La cérémonie d'ouverture s'est terminée par l'expression de reconnaissance à tous les dignitaires et délégués pour leur partenariat continu dans la protection de l'environnement marin de la région des Caraïbes.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1 règlement intérieur

14. Le règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) (PNUE, 2010) a été appliqué mutatis mutandis pour la conduite de la réunion.

2.2 élection des membres du Bureau

15. La réunion a élu les membres du Bureau suivants par acclamation, sur la base des nominations soumises par le Secrétariat :
 - **Président – Grenade**
 - 1er vice-président – États-Unis
 - 2e vice-président – Îles Vierges britanniques
 - Rapporteur – Sainte-Lucie
16. Ces membres siégeront jusqu'à la dix-neuvième réunion des Parties contractantes. Le Président nouvellement élu a salué la direction du Président sortant du Bureau, le Royaume des Pays-Bas, et a remercié les Parties de la confiance qu'elles ont placée en la Grenade pour présider cette réunion et assumer les fonctions de Président pour l'exercice biennal 2026-2027.

2.3 organisation des travaux

17. L'anglais, le français et l'espagnol étaient les langues de travail de la Réunion. L'interprétation simultanée dans ces langues a été assurée par le Secrétariat pour les sessions plénières. Les documents de travail de la Réunion ont été mis à disposition dans toutes les langues de travail.
18. La réunion a adopté les horaires de travail et d'autres dispositions organisationnelles. La liste provisoire des documents de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.1) a été présentée à la réunion.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19. La réunion a examiné l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour annoté distribués par le secrétariat (documents UNEP(DEPI)/CAR IG.49/1 et UNEP(DEPI)/CAR IG.49/2). Le Secrétariat a indiqué que trois demandes avaient été reçues pour de brèves présentations au titre des questions diverses et deux documents de séance résumant les discussions préalables à la Conférence sur les lignes directrices relatives aux activités régionales (CRP.1) et les rapports nationaux (CRP.2) et certains exposés des observateurs ont été inclus au titre du point 6 de l'ordre du jour.
20. La réunion a adopté l'ordre du jour tel que présenté, en y incorporant les amendements proposés.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

21. Le Président sortant du Bureau, représentant le Royaume des Pays-Bas, a présenté le rapport pour la période 2023-2025, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.4. Le rapport a mis en évidence :
- Des progrès significatifs dans l'avancement de la science, des politiques et des mandats de renforcement des capacités ;
 - Succès de la mobilisation des ressources extérieures malgré les contraintes financières;
 - Partenariats renforcés avec plus de 30 organisations ;
 - Progrès concernant les ratifications, y compris celles de Saint-Kitts-et-Nevis pour les protocoles LBS et SPAW ;
 - Amélioration de la communication, de la gestion des connaissances et de l'engagement numérique ;
 - Initiatives de renforcement des capacités qui ont formé des centaines de professionnels ;
 - Réformes de la gouvernance, y compris les mises à jour des directives RAC/RAN ;
 - Progrès techniques dans la lutte contre les sargasses, la pollution par les nutriments et les limites de rejet pour l'azote et le phosphore.
22. Le rapport a également reconnu les défis actuels tels que les lacunes de financement, les risques environnementaux, la capacité limitée de mise en œuvre nationale et les menaces transfrontalières, y compris les déchets marins et la pollution plastique. Les priorités pour le prochain exercice biennal comprennent le renforcement du financement prévisible, l'expansion de l'assistance technique, l'amélioration des outils de suivi numérique et l'approfondissement des partenariats régionaux. Les Pays-Bas ont réaffirmé leur engagement à soutenir la Convention.
23. Le Président a remercié le Gouvernement des Pays-Bas pour son rapport, son travail et son dévouement au cours des deux dernières années.
24. La Réunion a été invitée à demander des éclaircissements et/ou à faire des observations sur le rapport du Président, selon qu'il conviendrait. Il n'y a pas eu d'observations sur le rapport du Président sortant du Bureau de la Convention de Carthage.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE (2023-2025) – UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.3.

25. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le rapport du Directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du plan de travail et du budget pour l'exercice biennal 2023-2025, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.3.

5.1 Point sur les ratifications

26. La Colombie, en tant que dépositaire de la Convention de Carthage, a fait état de ratifications au cours de l'exercice biennal, notant l'adhésion de Saint-Kitts-et-Nevis aux deux protocoles LBS et SPAW. Le Président s'est félicité de ces progrès et a encouragé les Parties à fournir des informations actualisées supplémentaires. Saint-Vincent-et-les-Grenadines a informé la réunion des efforts nationaux en cours pour ratifier le Protocole LBS.

5.2 Aperçu du secrétariat

27. M. Christopher Corbin a présenté les progrès accomplis par le Secrétariat dans la mise en œuvre des décisions de la COP17, soulignant :
- Rapports consolidés sur les programmes AMEP et SPAW.
 - Principales réalisations dans la gestion des eaux usées, la réduction des déchets marins, la conservation de la biodiversité et les initiatives de gouvernance.
 - Amélioration de la gestion des connaissances, renforcement des partenariats et avancement des stratégies régionales et des outils techniques.
 - Intégration continue des axes de communication et de mobilisation des ressources pour soutenir la mise en œuvre.

5.3 bilan financier

28. M. Caspah Lidiema, administrateur associé des finances et du budget, a rapporté :
- Les contributions pour 2025 se sont élevées à 681000 USD, légèrement au-dessus des prévisions, tandis que les dépenses ont atteint 825000 USD, ce qui a nécessité l'utilisation de réserves.
 - Le recrutement et les coûts opérationnels ont accru la pression financière, seules 11 Parties ayant systématiquement honoré leurs engagements au cours de la dernière décennie.
 - Pour 2023–2024, 76 % des contributions obligatoires ont été reçues, mais les tendances actuelles indiquent des déficits croissants.
 - Il a souligné l'importance du respect de l'Article 24 sur les règles financières et a encouragé le paiement des contributions en temps opportun pour soutenir les fonctions fondamentales du Secrétariat.

5.4 Mise à jour du programme AMEP

29. Mme Laverne Walker a fait état des progrès réalisés dans le cadre du SBL et des protocoles sur les déversements d'hydrocarbures, notamment :
- Poursuite du travail de préparation aux déversements d'hydrocarbures avec l'OMI et les gouvernements intéressés concernant la relocalisation du RAC REMPEITC Caribe.
 - Augmentation des ratifications de la LBS et organisation d'ateliers ciblés à Cuba et à Saint-Vincent-et-les Grenadines.
 - Progrès dans les domaines des eaux usées, des nutriments, des microplastiques et des sargasses grâce à des groupes de travail techniques.
 - Lancement de plateformes régionales de surveillance et soutien à deux initiatives sur la qualité de l'eau soutenues par l'EPA des États-Unis et le Royaume-Uni

5.5 Révision du programme SPAW

30. Mme Susana Perera Valderrama a souligné :

- Renforcement de la gestion des AMP et de la coordination régionale grâce au MEA III ACP.
- Initiatives de formation CAMPAM élargies, petites subventions et campagnes de sensibilisation.
- Collaboration avec les organisations régionales et internationales sur la restauration des récifs coralliens, la gestion basée sur l'écosystème et la conservation des espèces.
- SPAWRAC leadership dans les petites subventions, la surveillance des récifs coralliens et les initiatives de sargasses.
- Les projets en cours tels que la croissance bleue par la restauration verte et le soutien ciblé à la mise en œuvre du GBF.

5.6 la gestion des connaissances et les communications

31. M. Corbin a fait état d'améliorations dans l'engagement numérique, la visibilité sur les médias sociaux, le lancement de la newsletter et le renforcement des partenariats. Un protocole d'accord avec l'AIEA sur la pollution plastique était en cours d'examen. Il a demandé les commentaires des Parties pour guider les priorités 2026–2027.

Interventions des délégués

32. Les interventions des délégués ont été les suivantes ::
- Plusieurs pays ont félicité la Jamaïque pour avoir accueilli la COP18 et ont félicité le Secrétariat pour son efficacité, ses rapports solides, la publication de documents en temps opportun et sa coordination efficace.
 - Plusieurs Parties ont évoqué les difficultés financières, se sont engagées à régler leurs arriérés ou ont souligné la nécessité de mobiliser des ressources de manière novatrice ou accrue pour soutenir les activités.
 - Les Parties ont exprimé leur soutien aux Protocoles, célébré les nouvelles ratifications ou expliqué les contraintes qui empêchent la ratification.
 - Des appels forts ont été lancés en faveur d'une coopération renforcée, de l'assistance technique, du renforcement des capacités et de l'intégration régionale pour faire progresser la gouvernance environnementale.
 - Les Parties ont mis l'accent sur des priorités environnementales clés telles que la gestion des inondations de sargasses, la lutte contre la pollution marine dans le cadre du Protocole LBS, la protection de la biodiversité dans le cadre du SPAW et le développement de systèmes d'alerte précoce (par exemple, les déversements d'hydrocarbures).
 - Plusieurs Parties ont lié les efforts de la Convention au programme plus large de l'économie bleue, en mettant l'accent sur le développement durable, la résilience économique et la survie nationale.
 - Certaines Parties ont suggéré des améliorations administratives telles que la facturation et les rappels plus tôt, une meilleure harmonisation des délais avec les ordres du jour nationaux et l'incorporation de systèmes nationaux d'établissement de rapports pour renforcer la mise en œuvre :

- Il a été pris note de l'intégration historique des CdP SPAW et LBS dans la principale CdP de Carthagène.
33. Le Secrétariat a accueilli favorablement les commentaires, a réaffirmé son engagement à soutenir les Parties et a fait état des besoins prioritaires en matière d'établissement de rapports, de sargasses, de mobilisation des ressources et de communication stratégique.
34. Le Président a remercié les délégués et a ajourné temporairement la COP18 pour permettre la convocation formelle de la COP7 du LBS et de la COP13 de SPAW, annonçant que la CdP à la Convention de Carthagène se réunirait à nouveau le 15 octobre pour reprendre les discussions au titre du point 6 de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS STRATÉGIQUES PERTINENTES POUR LE PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2026-2027

6.1 Projet de stratégie régionale pour la protection et le développement de la région des Caraïbes 2023-2030

35. Le Secrétariat a présenté le projet révisé de Stratégie régionale pour la protection et le développement de la région des Caraïbes, 2023-2030, figurant dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.22 Rev.3. La stratégie remplace le plan obsolète de 1990-1995 et répond aux mandats de la COP15. Il vise à moderniser l'orientation stratégique de la Convention de Carthagène en phase avec les nouveaux défis océaniques régionaux et mondiaux, notamment les déchets marins, les flux de sargasses et l'acidification des océans.
36. Le Secrétariat a décrit les quatre piliers programmatiques de la Stratégie :
- Lutte contre la pollution – promouvoir des approches d'économie circulaire et des solutions fondées sur la nature.
 - Conservation de la biodiversité – renforcement de la gestion fondée sur les écosystèmes dans la région des Caraïbes.
 - Connaissance et communication – améliorer l'interface science-politique ainsi que l'accès aux données et la sensibilisation.
 - Gouvernance (relative à l'économie bleue) – soutenir la gouvernance intégrée, les partenariats et les mécanismes de financement.
37. La Stratégie vise à orienter les plans de travail biennaux, à renforcer la coordination entre les sous-programmes de la Convention et à appuyer la mobilisation des ressources et les partenariats.
38. Les interventions des délégués ont été les suivantes :
- La France a exprimé son ferme soutien à l'approche écosystémique de la Stratégie et a demandé des éclaircissements sur le rôle du Secrétariat dans la structure de gouvernance du Mécanisme de coordination pour les océans (MCO). Ils ont également demandé des informations sur le rôle du groupe de travail indépendant.
 - Les États-Unis ont soutenu les principaux objectifs et piliers de la Stratégie, mais ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas approuver le document complet dans sa forme actuelle en raison de préoccupations concernant la fréquence et la formulation des références au changement

climatique et à l'Agenda 2030. Ils ont appuyé la poursuite de la collaboration entre le Secrétariat et les CAR/RAN dans l'élaboration des futurs plans de travail.

- Haïti a exprimé son soutien à la Stratégie et a noté les projets de renforcement des capacités en cours qui sont alignés sur ses objectifs.
- La Barbade a félicité le Secrétariat et les groupes de travail pour avoir fait progresser la Stratégie sur près d'une décennie et a approuvé le document, en notant son alignement avec les priorités nationales.

39. Le Secrétariat a remercié les délégués pour leurs commentaires, a reconnu les différents niveaux de volonté d'approuver la Stratégie, et a souligné la nécessité de faire preuve de souplesse dans l'affinement du libellé pour assurer une large acceptation. Les Parties ont été invitées à fournir des recommandations écrites pour répondre aux préoccupations et soutenir une mise en œuvre régionale efficace.

6.2 Présentation de la stratégie de mobilisation des ressources (RMS)

40. Le Secrétariat a présenté la stratégie de mobilisation des ressources (RMS), telle qu'elle figure dans le document UNEP(DEPI) /CAR IG.49/INF.10, ainsi que la stratégie de communication mise à jour (UNEP(DEPI) /CAR IG.49/INF.7 Rev.1). Le RMS constitue un élément central de la planification à moyen terme de la Convention et répond aux recommandations issues de l'examen fonctionnel et des décisions précédentes de la CdP.

41. Le SMR a été présenté comme un élément clé du plan à moyen terme qui vise à :

- relever les défis financiers et assurer la stabilité à long terme
- diversifier le financement, renforcer l'engagement des donateurs
- soutenir à la fois le projet de stratégie du Secrétariat et les plans d'action régionaux.

42. Le Secrétariat a souligné que la dépendance actuelle à l'égard d'une base étroite de donateurs et des contributions incohérentes menacent la viabilité des fonctions essentielles. Le RMS répond aux recommandations de l'examen fonctionnel et aux décisions de la CdP, en proposant des actions telles que :

- améliorer la capacité interne, y compris les systèmes de suivi et de rapport des donateurs
- élargir le vivier de donateurs pour inclure les donateurs bilatéraux, les fondations et les partenaires privés

43. Il a été suggéré de promouvoir le versement d'une contribution intégrale au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes et d'étudier les possibilités de surveillance par l'intermédiaire d'un groupe de travail ou du Bureau.

44. Le président a invité la réunion à fournir des commentaires et des recommandations supplémentaires pour ces documents, qui serviront de guide interne au Secrétariat pendant la mise en œuvre du plan de travail 2026-2027. Les interventions des délégués ont été les suivantes :

- Les États-Unis se sont félicités des efforts visant à diversifier le financement et ont soutenu les quatre piliers d'action du RMS. Compte tenu de la nature opérationnelle de la Stratégie, ils ont recommandé que les Parties prennent note du document plutôt que de l'approuver officiellement.

- Sainte-Lucie s'est fait l'écho de la position des États-Unis, reconnaissant les déficits financiers chroniques affectant le Secrétariat et soulignant que le RMS devrait être reconnu comme un document de travail interne important.
- La Barbade a pris acte du document et souligné l'importance cruciale que revêt la mobilisation des ressources pour le fonctionnement à la fois du Secrétariat et de la Convention. Ils ont recommandé l'établissement de rapports périodiques, soit entre les sessions, soit par l'intermédiaire du Bureau, sur l'efficacité et la méthodologie de mise en œuvre des SGR.

6.3 Stratégie de Gestion des Connaissances

45. Le Président a invité le Secrétariat à présenter la version mise à jour de la Gestion des connaissances. Le Secrétariat a présenté la version mise à jour de la Stratégie de gestion des connaissances et de communication, telle qu'elle figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.7 Rev.1. Le Secrétariat a souligné la nécessité d'une approche plus intégrée et axée sur l'impact de la communication et du partage des connaissances, afin d'améliorer la visibilité, de renforcer l'engagement des donateurs et de soutenir la mobilisation des ressources.
46. Un changement central dans la nouvelle stratégie est le passage d'une sensibilisation générale à une communication ciblée et axée sur les résultats, mettant en évidence les réalisations concrètes de la Convention de Carthagène et de ses Parties contractantes. Les éléments clés comprennent :
 - Développement de supports de communication prêts à être donnés, alignés avec les efforts de mobilisation des ressources.
 - Utilisation accrue des médias sociaux, des plateformes numériques et des événements pour mieux faire connaître la Convention.
 - Renforcement des capacités internes de communication et de gestion des connaissances.
 - Systèmes de suivi améliorés pour évaluer l'efficacité de la sensibilisation grâce à des indicateurs clés de performance mesurables.
 - Renforcement de la coordination avec les centres de liaison nationaux et harmonisation des stratégies régionales et nationales de communication.
47. Le Président a remercié le Secrétariat pour son exposé instructif et a invité les participants à la réunion à formuler des observations et des recommandations supplémentaires sur la stratégie de gestion du savoir. Les interventions ont été les suivantes :
 - Les États-Unis se sont félicités de l'accent mis sur l'engagement des donateurs et la mobilisation des ressources, et — reconnaissant sa nature opérationnelle — ont exprimé leur soutien aux objectifs et aux initiatives clés de la Stratégie.
 - La République dominicaine a soutenu la Stratégie et a souligné l'importance du renforcement des cadres de communication nationaux, notant la valeur des stratégies régionales qui complètent les efforts nationaux.
 - Sainte-Lucie a salué la visibilité accrue du Secrétariat et l'intégration de la communication dans la mobilisation des ressources. Ils ont souligné la nécessité d'un soutien budgétaire dédié aux activités de communication.

- Trinité-et-Tobago a fait écho au soutien et a recommandé la création d'un fonds spécial pour soutenir le personnel permanent de communication, compte tenu de l'importance de cette fonction.
 - Antigua-et-Barbuda a approuvé les efforts du Secrétariat et demandé des éclaircissements sur les mécanismes de rapport pour évaluer l'efficacité de la Stratégie.
 - Youth Observer (Ocean Science and Governance Youth Network) a fait l'éloge de la sensibilisation accrue du Secrétariat, notant son alignement avec les efforts menés par les jeunes sur la pollution plastique et la conservation des océans, et a encouragé un engagement plus profond des jeunes.
 - Haïti a soulevé des questions sur la participation aux programmes régionaux et a souligné les défis liés à la mobilisation des ressources dans des conditions socio-économiques difficiles.
48. Le Secrétariat a souhaité la bienvenue à Haïti en tant qu'observateur, notant qu'Haïti et le Suriname restent les seuls États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de Carthagène et à ses protocoles. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat a mené une série d'activités de mobilisation, y compris des webinaires, des réunions bilatérales et des présentations au ministère haïtien de l'Environnement pour encourager les progrès vers l'adhésion. Bien que des difficultés persistent, le Secrétariat reste optimiste quant à l'accession éventuelle d'Haïti. Le soutien à la participation d'Haïti a été facilité par des initiatives telles que le projet ACP MEA III. Le Secrétariat a réaffirmé son engagement à poursuivre la collaboration avec Haïti, en fournissant l'accès à tous les documents pertinents et en maintenant un engagement étroit pour faire progresser l'adhésion complète et renforcer l'intégration régionale.
49. Le président remercie le secrétariat pour son intervention claire.

6.4 Fonctionnement des groupes de travail

50. Le Président a invité le Secrétariat à présenter un résumé des recommandations sur l'amélioration du fonctionnement des groupes de travail, telles qu'énoncées dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.9. La présentation a souligné l'importance des groupes de travail en tant que mécanismes centraux d'appui aux travaux techniques dans le cadre de la Convention de Carthagène et de ses protocoles.
51. Les principales recommandations comprenaient :
- Rationaliser les structures de groupe et renforcer la coordination entre les domaines techniques LBS et SPAW.
 - Établir des objectifs, des résultats et des échéanciers clairs pour chaque groupe de travail.
 - Améliorer l'accessibilité grâce à des services d'interprétation et à du matériel d'orientation multilingue.
 - Tenir des réunions périodiques en personne, lorsque le financement le permet, pour faire avancer des questions sensibles ou complexes.
 - Améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à des avis de réunion en temps opportun, à des délais définis et à de meilleurs outils de communication.
 - Élaborer un plan de mise en œuvre pour les futurs groupes de travail et inviter les Parties à désigner des membres techniquement qualifiés.

52. Les interventions de la réunion ont été les suivantes :

- La Dominique a appelé à une plus grande inclusion de la société civile, des jeunes et des groupes autochtones dans les activités du Groupe de travail, en notant l'expertise des jeunes dans le domaine de la communication et la pertinence des connaissances autochtones pour des questions telles que la gestion des sargasses.
- Trinité-et-Tobago a recommandé de créer et de mettre à jour régulièrement un document énumérant les points focaux nationaux et les experts afin d'améliorer la transparence et la participation.
- La France a souligné la nécessité de disposer de suffisamment de temps pour configurer les groupes de travail et a insisté sur l'importance de nommer des experts techniquement qualifiés, soutenus par des services de traduction.
- RAC, le CIMAB a souligné que les groupes de travail sont essentiels à l'avancement efficace des mandats techniques et a encouragé les Parties à répondre rapidement aux appels du Secrétariat à la participation.
- La Colombie a fait écho à la nécessité d'une expertise appropriée et a noté que les discussions du STAC de SPAW ont affiné le mandat concernant l'adhésion, la langue et la participation des observateurs.
- Haïti a demandé l'accès aux documents pertinents pour soutenir sa participation dans les groupes de travail régionaux liés à la mer.

53. Le Secrétariat a remercié les délégués pour leurs contributions et a réaffirmé le rôle essentiel des groupes de travail dans l'appui à la prise de décision dans tous les processus de gouvernance de la Convention.

6.5 Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement des centres d'activités régionales (CAR) et des réseaux d'activités régionales (RAN)

54. Le Président a invité le Secrétariat à présenter les Lignes directrices actualisées pour l'établissement et le fonctionnement des centres d'activités régionales (CAR) et des réseaux d'activités régionales (RAC), telles qu'elles figurent dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.24/CRP.9 Rev.4, reflétant les commentaires des STAC du LBS et de SPAW et des discussions préalables à la CdP.

55. Le Secrétariat a résumé les points clés du processus d'examen :

- La nécessité de clarifier les objectifs stratégiques, les fonctions et les responsabilités des CAR et des RRA afin d'éviter les doubles emplois et de rationaliser les opérations.
- Accord général sur le fait que les directives doivent rester non contraignantes et éviter tout langage juridique.
- Demandes de clarification des procédures de soumission des propositions, des canaux de communication et de la coordination avec les points focaux nationaux.
- Trois options à court terme ont été proposées pour traiter les nouvelles propositions de CAR/RAN, un consensus émergeant permettant aux organisations intéressées de soumettre des propositions au Secrétariat pour examen par les Parties contractantes.

- Une voie à suivre proposée : le Secrétariat présenterait une version révisée et rationalisée des directives d'ici décembre 2025, et un groupe de travail intersessions sur l'environnement serait établi pour les finaliser, potentiellement pour une approbation virtuelle afin de réduire les coûts.

56. Les interventions des délégués ont été les suivantes :

- Antigua-et-Barbuda a soutenu le maintien des directives actuelles en vigueur jusqu'à ce que les modalités mises à jour soient convenues. Ils ont approuvé la création d'un groupe de travail chargé d'évaluer les directives révisées et se sont engagés à soumettre des observations écrites.
- La Dominique a demandé des éclaircissements sur le point de savoir si les nouvelles directives définiraient des procédures pour la transition des anciens CCR/nouveaux RCR et comment les Parties pourraient solliciter l'appui de ces mécanismes.
- La Colombie a soutenu la révision des lignes directrices, soulignant l'importance pour les CAR et les RRA d'utiliser des canaux de communication appropriés avec les points focaux nationaux, et a reconnu les limites financières concernant la traduction.
- Les États-Unis ont suggéré d'aligner les délais afin que le groupe de travail soit établi après la soumission par le Secrétariat des directives révisées en décembre 2025. Ils ont recommandé l'approbation virtuelle, si possible.
- La France a convenu que l'approbation pourrait avoir lieu entre les sessions et s'est félicitée de recevoir les directives révisées.

57. Le Secrétariat a réaffirmé l'urgence de finaliser les directives et plans mis à jour pour convoquer le Groupe de travail d'ici décembre 2025, en invitant à des nominations anticipées. Dans l'intervalle, les Parties ont été encouragées à évaluer les nouvelles propositions de RAC en utilisant les directives existantes de 2008-2010 tout en tenant compte des mises à jour reflétées dans les projets récents.

6.6 Rapports sur l'état de la pollution marine et de la biodiversité marine dans la zone de la Convention et Groupe de travail à composition non limitée sur la surveillance et l'évaluation

58. Le Président a invité le Secrétariat à présenter des propositions pour faire progresser les rapports sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) concernant la pollution marine et la biodiversité marine, comme indiqué dans le document IG.49/INF.5 du PNUE (DEPI) et de la RCA. Le rapport répond aux exigences de l'article 16(2) de la Convention de Carthagène et de l'article 12 du Protocole LBS pour les évaluations environnementales périodiques.

59. Le Secrétariat a proposé que l'actuel Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur l'évaluation et la surveillance établi dans le cadre de la CdP15 soit mandaté pour former un sous-groupe dédié à l'élaboration d'une SOCAR intégrée couvrant à la fois la pollution marine et les habitats marins. Ce sous-groupe comprendrait :

- Parties contractantes LBS et SPAW
- LBS et SPAW RACs/RANs
- Membres du groupe de travail du SOMEÉ
- Des experts régionaux assurant une attention égale sur la conservation de la biodiversité et la réduction de la pollution

60. Les tâches clés pourraient inclure
- Établir des objectifs et un cadre méthodologique
 - Aligner le SOCAR sur le modèle d'évaluation du SOMEE
 - Examen des projets de chapitres
 - Intégration d'un chapitre spécial sur les impacts des sargasses dans la région des Caraïbes
61. Les Parties ont été invitées à participer au sous-groupe d'ici décembre 2025 et à commencer à partager des données nationales pour soutenir le développement de SOCAR.
62. Les interventions ont été les suivantes :
- Antigua-et-Barbuda a pleinement appuyé le rôle continu du GTCNL et a demandé des éclaircissements sur l'engagement dans le processus du SOMEE.
 - Les États-Unis se sont félicités des progrès accomplis et ont approuvé l'approche proposée, en encourageant une plus large participation des Parties pour combler les lacunes dans les données.
 - Trinité-et-Tobago (Président du GTCNL) a demandé des éclaircissements sur l'intervalle entre les rapports, en notant que la première SOCAR couvrait la période 2009–2014. Ils ont suggéré de définir un cycle périodique fixe (5 ou 10 ans).
 - La Barbade a approuvé l'établissement du sous-groupe et a encouragé les Parties à désigner des experts universitaires et techniques, et pas seulement des délégués gouvernementaux.
 - Le RACCIMAB a appuyé la proposition, en soulignant l'importance de la participation d'experts et de l'accessibilité virtuelle.
 - Haïti a demandé s'ils pouvaient participer et a demandé l'accès aux documents pertinents.
 - La Fondation pour la planification du développement (observateur) a recommandé un cycle de rapport de 10 ans afin de mieux refléter les tendances et les impacts à long terme.
63. Le Secrétariat a remercié la présidente du GTCNL pour son leadership, a accueilli favorablement les suggestions et a précisé que les détails du processus méthodologique et de l'alignement avec le rapport sur l'état ou l'environnement marin et socio-économiques (Révision 3) seront déterminés par le Groupe de travail. Le Secrétariat a proposé un cycle de six ans comme approche équilibrée et a encouragé les experts techniques d'Haïti à y participer.

6.7 Plan d'action pour lutter contre les sargasses

64. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le projet de plan d'action de la Convention de Carthagène sur les sargasses, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27 Rev.1, en tenant compte des observations formulées par les CdP à la Réunion plénière de Londres et à la Réunion du Groupe de travail SPAW et des discussions de la PreCOP.
65. Le plan d'action proposé établit un cadre régional coordonné pour faire face aux épisodes de plus en plus graves d'inondation par les sargasses et s'articule autour de cinq composantes :
- Coopération et coordination
 - Gouvernance

- Recherche et réponse
 - Communication et sensibilisation
 - Financement durable
66. La COP18 a été invitée à approuver le plan d'action en tant que mécanisme de coordination régional pour la gestion des sargasses.
67. Le Secrétariat a également présenté une recommandation potentielle pour que les Parties s'engagent activement dans des discussions sur le projet de résolution sur les Sargasses soumis par la République dominicaine pour l'ANUE-7 et envisagent de coparrainer la résolution, selon ce qu'il convient.
68. Les interventions de la réunion ont été les suivantes :
- Les États-Unis ont appuyé l'adoption du Plan d'action et se sont déclarés disposés à contribuer à sa mise en œuvre.
 - UNESCOIOCARIBE a encouragé une collaboration étroite avec les groupes régionaux existants travaillant sur la science et la gestion de la sargasse et s'est déclaré prêt à soutenir le Secrétariat et les États membres.
 - Antigua-et-Barbuda a souligné la gravité des impacts des sargasses et a soutenu l'élargissement de la composition du Groupe de travail, y compris l'étendue des travaux déjà réalisés dans la région. Ils ont souligné la nécessité de pratiques de récolte écologiquement rationnelles et encouragé les Parties à examiner la proposition de l'UNEA7 de la République dominicaine.
 - La France a appuyé l'établissement du Groupe de travail.
 - Les États-Unis ont demandé un délai supplémentaire pour examiner la proposition de la République dominicaine et ont suggéré de supprimer toute disposition prescriptive concernant la coparrainage.
 - La République dominicaine a exprimé sa gratitude pour le soutien et a espéré que les Parties envisageraient d'approuver sa proposition de l'UNEA7.
 - Sainte-Lucie a soutenu l'avancement du Plan d'action et a approuvé l'élargissement du Groupe de travail. Ils ont noté que la gestion des sargasses relève de leur ministère de la pêche et ont suggéré que le « coparrainage » pourrait être mieux formulé comme une option plutôt qu'une exigence.
 - La Colombie a appuyé l'adoption du Plan d'action mais a également demandé un délai supplémentaire pour examiner la proposition de l'UNEA7.
 - Le Panama a déclaré que le groupe de travail renforcera la coopération entre les Parties en mettant effectivement en œuvre des mesures de surveillance, d'atténuation et de gestion du problème des sargasses. Ils ont également soutenu la création du groupe de travail et souligné le rôle des autorités nationales de pêche dans la coordination des réponses aux sargasses.
 - Les États-Unis ont proposé que la CdP prenne note de la soumission de la République dominicaine, reconnaissant le travail investi tout en évitant un langage prescriptif.

- Antigua-et-Barbuda a reconnu les efforts considérables déployés par la République dominicaine et a réaffirmé l'importance de la poursuite de la coopération sur les sargasses.
69. Le Secrétariat a confirmé son intention de préparer un texte non prescriptif reconnaissant la soumission UNEA7 par la République dominicaine, encourageant les Parties contractantes intéressées à s'engager avec la République dominicaine pour des détails.
70. Le président a remercié le secrétariat et les délégués pour leurs contributions.

6.8 Secrétariat de la Convention de Barcelone

71. Le Président a invité le Secrétariat à présenter la discussion sur le modèle de rapport en ligne proposé pour le Secrétariat ainsi qu'un exposé d'un représentant du Secrétariat de la Convention de Barcelone. UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.16.
72. Le Secrétariat a présenté le modèle de rapport en ligne proposé pour le Secrétariat de la Convention de Carthagène, appuyé par le document de séance 2 qui résume les rapports nationaux soumis par les Parties contractantes. Le Secrétariat a souligné l'importance de rapports normalisés et cohérents en vertu de l'article 4 de la Convention de Carthagène et des protocoles connexes pour :
- surveiller la mise en œuvre nationale,
 - identifier les défis et les lacunes techniques,
 - renforcer la comparabilité des données, et
 - informer la planification du travail régional.
73. Le Secrétariat a rappelé que le modèle de rapport avait été initialement adopté à la COP12 (2012) et mis à jour à la COP16 (2021), dans l'intention de passer à un format en ligne. Toutefois, en raison des contraintes techniques et de sécurité à l'époque, les Parties ont continué de soumettre leurs rapports sur support papier. Le Secrétariat a examiné le contenu des rapports nationaux reçus, notant les progrès accomplis dans les cadres juridiques, l'intégration et le suivi des politiques.
74. Parmi les problèmes courants figuraient l'insuffisance du financement, la capacité limitée de faire respecter les droits, la coordination et la capacité technique.
75. Le Secrétariat a souligné la nécessité d'un soutien adapté, de la coopération régionale et du renforcement de la coordination interinstitutions. Il a également invité les Parties à soutenir la mise au point d'un mécanisme actualisé de notification en ligne et a souligné l'intérêt qu'il y aurait à établir des partenariats avec le Centre d'activités régionales de la Convention de Barcelone (INFO/RAC), qui possède une longue expérience des systèmes de notification numériques.

6.9 Système de déclaration en ligne de la Convention de Barcelone.

76. Le secrétariat a invité M. Arthur Pascale à présenter le système de notification en ligne de la Convention de Barcelone comme modèle pour renforcer l'établissement des rapports au titre de la Convention de Carthagène.
77. M. Pascale a décrit les principales caractéristiques du système de Barcelone, qui intègre plusieurs bases de données couvrant les données juridiques, administratives et de surveillance. La plate-forme permet aux Parties contractantes de :
- soumettre des rapports nationaux biennaux pour tous les protocoles via une interface Web sécurisée et structurée

- accéder aux tutoriels et au support des métadonnées
 - bénéficier d'un stockage centralisé des données et d'une visualisation améliorée, d'une meilleure transparence,
 - soutenir la prise de décision et renforcer la coopération régionale.
78. Il a noté les similitudes entre les besoins en matière de rapports des Conventions de Barcelone et de Carthagène et a encouragé la collaboration pour adapter les meilleures pratiques.
79. Les interventions des délégués ont été les suivantes :
- Antigua-et-Barbuda a fermement soutenu l'amélioration du système de rapports et a souligné l'importance d'intégrer les produits des rapports nationaux dans les processus SOCAR pour l'analyse des tendances institutionnelles et environnementales.
 - La Jamaïque a approuvé l'idée de travailler avec la Convention de Barcelone pour améliorer l'efficacité et moderniser les rapports.
 - La République dominicaine a accueilli favorablement la présentation et a souligné l'importance de la synergie entre les deux conventions sur les mers régionales.
 - La Colombie a exprimé son intérêt pour une collaboration future et pour le fait de bénéficier du modèle de Barcelone.
 - La Barbade a appuyé les améliorations proposées, notant les difficultés persistantes dans l'analyse des données, et a recommandé des résumés automatisés périodiques ainsi que le rétablissement des points saillants lors des réunions.
 - Les États-Unis soutiennent le développement d'un mécanisme en ligne et demandent que toute modification des modèles de rapports soit soumise à l'approbation des Parties contractantes.
80. Le Secrétariat a exprimé sa gratitude pour le soutien important reçu et a reconnu la relation de longue date avec la Convention de Barcelone et INFO/RAC. Les Parties ont été rappelées sur l'importance de rapports robustes — en particulier dans le cadre du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures — et encouragées à rester engagées alors que le Secrétariat fait progresser le nouveau format en ligne.

6.10 RAC/REMPEITC Caribe

81. Le Président a invité le Secrétariat à présenter une mise à jour sur l'état du RAC/REMPEITC Caribe, y compris les recommandations de la 12^{ème} réunion du Comité directeur (UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.11). Le Secrétariat a noté que plusieurs recommandations étaient désormais obsolètes et/ou ne pouvaient plus être mises en œuvre en raison de la fermeture du Centre à Curaçao en janvier 2025 et de la sélection imminente d'un nouveau pays hôte.
82. Le Secrétariat :
- Pris acte du soutien de longue date de Curaçao, des gouvernements contributeurs et des partenaires, y compris l'OMI.
 - A souligné l'importance de maintenir la capacité régionale en matière de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans le cadre du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures.

- A demandé aux Parties de donner des orientations sur l'évaluation des propositions d'accueil d'un nouveau centre.
- Confirmé que les recommandations pertinentes du Comité directeur, en particulier celles relatives à la planification stratégique, au personnel et à la continuité du programme de travail, devraient être adoptées.
- Reconnaissance spéciale étendue à Mme Carla Bicker, directrice par intérim sortante du REMPEITC, pour ses décennies de service.

83. Interventions des délégués :

- La Dominique est favorable à une collaboration continue avec les partenaires régionaux et encourage l'utilisation du portail d'assistance de l'OMI pour faire face aux problèmes posés par la pollution et les déversements d'hydrocarbures.
- La Jamaïque a remercié Curaçao et Mme Bicker pour leurs contributions et s'est déclarée prête à collaborer avec le futur pays hôte.
- La Barbade a remercié Curaçao, les gouvernements participants et Mme Bicker, en notant les avantages importants reçus. Ils ont soutenu la création d'un groupe de travail dédié à l'avancement de la gestion des déversements d'hydrocarbures dans la région.
- Les États-Unis ont appuyé l'adoption des recommandations pertinentes du Comité directeur et ont proposé d'évaluer les propositions d'accueil entre les sessions afin de garantir la sélection rapide d'un nouvel hôte.
- Le Belize a fait part d'expériences positives dans l'utilisation des outils et de la formation du REMPEITC, y compris les mises à jour de son plan national de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, et a réaffirmé son attachement au Protocole.
- Trinité-et-Tobago a annoncé officiellement son intérêt à accueillir le nouveau centre REMPEITC à Port of Spain, avec l'appui des organismes nationaux qui travaillent déjà sur les besoins techniques et logistiques.
- Antigua-et-Barbuda a appuyé le concept de groupe de travail proposé par la Barbade, a remercié le REMPEITC pour ses contributions et s'est félicitée de l'offre de Trinité-et-Tobago d'accueillir.
- Le Royaume-Uni (Observateur – Agence des garde-côtes maritimes) a décrit les efforts en cours de renforcement des capacités dans les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et a invité à participer à un prochain atelier de formation à Miami.
- UNESCOIOC a salué les progrès importants de la région dans le cadre du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures, félicité Curaçao, les États-Unis et Trinité-et-Tobago pour leur leadership et s'est engagé à poursuivre la coopération technique.
- La Jamaïque a accueilli avec satisfaction l'expression d'intérêt de Trinité-et-Tobago et a demandé si la CdP devait formellement l'approuver.

84. Le Secrétariat a conclu en soulignant les possibilités de formation et de partenariats futurs — y compris la participation à l'Initiative mondiale OMI-IPIECA — et a encouragé les Parties à se concerter avec les autorités nationales chargées des questions maritimes et des déversements d'hydrocarbures pour explorer ces possibilités.

6.11 OMI-IPIECA

85. Le Secrétariat a présenté une présentation en ligne de l'Organisation maritime internationale (OMI) IPIECA sur les possibilités pour la Convention de Carthagène de collaborer avec l'Initiative mondiale OMI-IPIECA pour la région des Caraïbes. La présentatrice de l'IPIECA, Polly Hill, a souligné les risques croissants de déversements d'hydrocarbures dans la région et a recommandé de renforcer la préparation par le biais du programme d'initiative mondiale, en faisant référence aux succès du partenariat GI WACAF en Afrique.
86. Trinité-et-Tobago a souligné la nécessité de partenariats plus forts avec l'industrie pour sécuriser les ressources et a exprimé sa préoccupation au sujet des épaves et des navires abandonnés qui contribuent aux risques de déversement.
87. L'IPIECA a noté que plus d'informations seraient partagées dans une prochaine présentation sur les épaves et le projet Tangaroa.
88. Le Secrétariat a reconnu les opportunités offertes et a encouragé les pays à s'engager avec leurs points focaux nationaux et à envisager de participer aux prochaines activités de formation, y compris une session prévue en décembre à Miami, États-Unis.

6.12 Orientations stratégiques du PNUE pour les mers régionales (2026-2029) et conventions et plans d'action régionaux

89. Le Président a invité le représentant du siège du PNUE, M. Alberto Pacheco, à présenter les nouvelles orientations stratégiques des mers régionales (2026-2029) et à partager d'autres développements pertinents pour les conventions et plans d'action régionaux. Cette présentation devait aider les Parties contractantes à identifier des opportunités de collaboration renforcée et d'alignement avec des initiatives mondiales plus larges.
90. M. Alberto Pacheco a souligné le moment critique auquel est actuellement confrontée la gouvernance mondiale des océans, en soulignant les progrès découlant de la troisième Conférence des Nations Unies sur les océans et la ratification de l'Accord sur la biodiversité au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ) par 74 parties. Il a décrit l'évolution du Programme pour les mers régionales du PNUE, établi il y a plus de 50 ans et qui est aujourd'hui le plus grand mécanisme de gouvernance des océans, comprenant 18 conventions auxquelles participent 146 pays.
91. Il a expliqué que le programme soutient la coopération, le partage des connaissances et l'alignement entre les cadres régionaux et mondiaux de gouvernance des océans. Les orientations stratégiques pour 2026-2029 positionnent les mers régionales comme des connecteurs clés entre la science, la politique et l'action sur le terrain. Ils visent à lutter contre la perte de biodiversité, la pollution et le changement climatique tout en renforçant la résilience côtière. Les priorités comprennent des approches holistiques de la triple crise planétaire, une meilleure gestion des connaissances et des interfaces scientifiques-politiques renforcées. Ces orientations complètent les mandats existants, favorisent les synergies entre les conventions et soutiennent les engagements mondiaux tels que la Décennie des Nations Unies pour l'océan, les cadres de la biodiversité et les accords climatiques — en veillant à ce que les priorités régionales éclairent les résultats mondiaux, et inversement.
92. Suite à la présentation, le Secrétariat a informé la réunion de sa participation prochaine à un atelier sur les indicateurs et de sa participation à une manifestation parallèle de l'ANUE mettant en lumière les réalisations régionales. Ces activités visent à accroître la visibilité mondiale de la Convention de Carthagène et à renforcer les liens avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

6.13 Mécanisme de coordination des océans (MCO) pour la région des Caraïbes

93. Le Président a invité le Secrétariat à présenter ce point de l'ordre du jour et M. Patrick Debels, Président du Mécanisme de coordination pour les océans (MCO) pour la région CLME+, à faire son exposé.
94. M. Debels a expliqué que l'OCM fournit une plate-forme pour la gouvernance intégrée des océans, réunissant 20 pays et neuf organisations intergouvernementales afin d'harmoniser les initiatives régionales sur les océans. Ses priorités sont les suivantes :
- Faire progresser le processus relatif à l'état de l'environnement marin et des économies associées (EDEM) ;
 - Soutenir un plan directeur des données marines pour améliorer l'accès aux données et leur intégration ;
 - Renforcer l'engagement avec la société civile, le monde universitaire et le secteur privé ;
 - Soutenir le développement d'outils régionaux tels que le Centre de connaissances sur les sargasses ;
 - Assurer l'alignement avec les mandats de la Convention de Carthagène grâce au financement fourni par le projet GEF PROCARIBE+ (jusqu'en 2028).
95. Un projet de décision invitait les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à signer le mémorandum d'accord relatif à la Convention de Carthagène, s'il y avait lieu, et à participer activement aux activités de la Commission afin de renforcer les synergies avec la Convention de Carthagène.
96. Les interventions des délégués ont été les suivantes :
- La France a appuyé cette décision sur le principe et a recommandé de rendre certains éléments du projet plus concis.
 - Le Panama a exprimé son ferme soutien à l'OCM, reconnaissant son importance pour le renforcement de la gouvernance marine régionale. Ils ont encouragé une collaboration active entre l'OCM, le Secrétariat et les Parties contractantes.
 - Les États-Unis ont apprécié la présentation, mais ont noté que toutes les parties contractantes n'avaient pas signé le mémorandum d'accord sur l'organisation du marché. Ils ont recommandé d'assouplir le langage normatif — par exemple, en remplaçant « faire appel » par « inviter » — et ont demandé la possibilité de réserver sur deux points de décision prospectifs.
97. Le Secrétariat a reconnu le soutien général en faveur de l'OCM et a confirmé sa volonté d'ajuster le projet de décision pour assurer la cohérence, éviter un engagement excessif et respecter les statuts de composition différents des Parties. Le Secrétariat a proposé d'utiliser le projet de texte existant comme base, tout en affinant la formulation pour refléter l'esprit général de collaboration.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027 24.

98. Le Secrétariat a présenté le projet de plan de travail et de budget pour la Convention de Carthagène pour 2026-2027, contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.49/3. La présentation a mis en

lumière l'orientation stratégique et les besoins financiers nécessaires pour faire progresser la Convention et ses protocoles au cours du prochain exercice biennal.

7.1 Éléments clés du projet de plan de travail

- Le plan de travail donne la priorité aux activités relevant des programmes de base de la Convention :

7.2 Contrôle de la pollution (protocoles AMEP / LBS et déversements d'hydrocarbures)

- Renforcer les initiatives de surveillance de la qualité des eaux marines et de réduction des nutriments.
- Faire progresser la gestion des déchets marins et des plastiques par le biais de stratégies nationales et régionales.
- Soutenir les réformes de gestion des eaux usées et les mesures de contrôle de la pollution.
- Améliorer la préparation aux déversements de pétrole, les outils d'alerte précoce et le renforcement des capacités d'intervention.

7.3 Conservation de la biodiversité (protocole SPAW)

- Améliorer l'efficacité de la gestion des zones marines protégées.
- Soutenir la conservation des espèces, la restauration des écosystèmes (récifs coralliens, mangroves, herbiers marins) et le suivi de la biodiversité régionale.
- Développer les partenariats et l'assistance technique pour la mise en œuvre de SPAW.

7.4 priorités transversales

- Renforcement des capacités pour la surveillance intégrée et les évaluations environnementales.
- Renforcement de la gestion des connaissances et des outils de communication.
- Faire progresser les mesures de riposte contre la sargasse, les évaluations intégrées et les groupes de travail techniques.

7.5 Mobilisation des ressources et considérations financières

99. Le Président a invité le Secrétariat à présenter un exposé sur la mobilisation des ressources et les considérations financières.
- Près de 20 millions USD dans des projets financés par des sources externes sont actuellement mis à profit au bénéfice des Parties contractantes.
 - Les activités opérationnelles de base dépendent fortement des contributions stables du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes, tandis que le travail technique repose principalement sur le financement des projets — ce qui crée des risques pour la durabilité.
 - Des contributions prévisibles et ponctuelles sont essentielles pour maintenir le personnel, soutenir les réunions régionales et mener à bien les activités prescrites.
 - Des propositions de révision des barèmes de contributions volontaires seront présentées à la COP19 afin de promouvoir l'équité et la stabilité financière à long terme.

- Les éléments non financés du plan de travail peuvent servir de base à la mobilisation ciblée des ressources et aux partenariats, y compris une plus grande utilisation des centres d'activités régionales pour l'exécution.
100. Le Secrétariat a réaffirmé son engagement en faveur de la transparence des rapports, de la budgétisation basée sur les résultats et d'une collaboration étroite avec les Parties dans la mise en œuvre du plan de travail biennal.
101. Les interventions des délégués ont été les suivantes :
- Le Mexique a fait l'éloge du Secrétariat et a souligné la nécessité d'une plus grande transparence et de mesures basées sur les impacts, en proposant des systèmes pour évaluer les résultats environnementaux et institutionnels réels au-delà des mesures opérationnelles.
 - Sainte-Lucie a reconnu la portée et la complexité du plan de travail et a souligné la nécessité d'un personnel supplémentaire et d'un soutien budgétaire, exhortant le Secrétariat à engager le siège du PNUE pour des ressources accrues.
 - Les États-Unis se sont félicités de la priorité accordée aux activités de base et ont approuvé le budget à croissance zéro, saluant les efforts déployés pour réaliser des gains d'efficacité.
 - Le Secrétariat, en réponse, a réitéré les efforts en cours pour renforcer les cadres fondés sur les résultats et a reconnu la nécessité d'indicateurs plus clairs pour mesurer les impacts environnementaux et programmatiques.
 - La Colombie s'est déclarée satisfaite du plan de travail structuré et a appuyé l'élaboration d'un système permettant de suivre l'impact et l'efficacité des activités prévues.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

102. Le Président a invité la Réunion à soulever des questions qui n'avaient pas été abordées au titre de points précédents de l'ordre du jour. Les observateurs ont également été invités à présenter de brefs exposés. Le Secrétariat a informé les délégués que l'ordre des présentations au titre de ce point avait été modifié.

8.1 Convention sur la diversité biologique (CDB)

103. M. Joe Appiot (Secrétariat de la CDB) a présenté un aperçu du Cadre mondial pour la biodiversité (FGB) KunmingMontréal, adopté en 2022. Il a noté :
- Le GBF intègre les questions marines dans presque toutes les cibles, y compris l'aménagement du territoire, les aires protégées, la récolte durable, l'aquaculture, la conservation des espèces et la suppression des subventions nuisibles.
 - Les Parties mettent à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) et fixent des objectifs nationaux.
 - Les rapports nationaux sont attendus en février 2026, ce qui alimentera un examen mondial lors de la COP17 de la CDB en Arménie.
 - Le financement pour soutenir la mise en œuvre augmente par l'intermédiaire du GBF Fund et du Kunming Biodiversity Fund.

- Des rapports opportuns et une mise en œuvre ambitieuse seront essentiels pour accélérer l'action sur la biodiversité océanique.

104. Les interventions ont été les suivantes :

- La Colombie s'est félicitée de la présentation, notant l'ambition du Cadre et la nécessité d'une forte participation régionale à travers la Convention de Carthagène.
- Le Secrétariat a confirmé les efforts continus visant à mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de SPAW et l'alignement du FGB.
- La Fondation pour la planification du développement (observateur) a demandé si le format des rapports inclurait les contributions de la société civile.
- M. Appiot a précisé que, bien que les rapports nationaux restent la matière première, les contributions complémentaires des organisations sont autorisées.

8.2 CARICOM

105. M. Karim Sabir (Secrétariat de la CARICOM) a décrit les progrès accomplis vers une politique océanique régionale visant à renforcer la gouvernance, la résilience et la gestion durable des océans. Quatre piliers prioritaires ont été mis en évidence :

- Coopération pour l'économie bleue
- Renforcement des capacités
- Gestion des connaissances et connaissance des océans
- Gouvernance pour l'engagement régional et international

106. Le travail est soutenu par le financement du FCDO britannique, avec des consultations régionales, des examens techniques et des enquêtes auprès des parties prenantes déjà en cours.

107. Le Secrétariat s'est félicité de la mise à jour et a souligné les possibilités de synergie avec la Convention de Carthagène.

8.3 Conseil des jeunes des Caraïbes pour le climat

108. M. Mario Gilbert (Caribbean Youth Climate Council) a souligné le rôle des jeunes dans la promotion de la protection marine et de l'action climatique. Les priorités clés comprenaient :

- Lutte contre la pêche INN
- Renforcement de l'éducation environnementale
- Soutenir la ratification du Traité sur la haute mer (BBNJ)
- Plaider pour un moratoire sur l'exploitation minière en haute mer
- Promouvoir la responsabilité dans la production de plastique

109. Le président a salué la contribution des jeunes, soulignant son importance pour une gestion régionale à long terme.

110. Des discussions ont suivi sur une approche intégrée pour l'examen des décisions du Protocole. Le Secrétariat a indiqué que les orientations juridiques du PNUE ont été sollicitées concernant le processus d'intégration, y compris l'élaboration d'un libellé flexible et rentable et la formulation

d'options à présenter à la prochaine CdP, sous la supervision du Bureau et avec l'accord des Parties contractantes

- Antigua-et-Barbuda soutenait le modèle intégré comme étant plus efficace.
- Les États-Unis ont demandé des éclaircissements sur le processus et ont dit qu'ils préféraient maintenir les procédures traditionnelles pour la réunion en cours.

111. Le Secrétariat a confirmé que les concepts d'intégration seraient explorés pour la prochaine CdP, mais que la prise de décision pour la réunion en cours suivrait des procédures distinctes établies.
112. Le PRÉSIDENT remercie le secrétariat pour ces éclaircissements et indique qu'à l'heure prévue, les trois rapporteurs prendront connaissance des décisions respectives.

8.5 Projet Tangaroa (UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.8)

113. Le président a ensuite invité Benjamin Ferrari de la Fondation Lloyds Register à présenter sur le projet Tangaroa concernant les épaves.
114. M. Benjamin Ferrari a présenté un exposé sur les risques mondiaux liés aux épaves potentiellement polluantes (EPP) et les possibilités d'intégrer la gestion des EPP dans la planification marine.

Points clés :

- Plus de 8 500 épaves présentent des risques de pollution ; beaucoup contiennent des combustibles, des munitions et des produits chimiques dangereux.
- Les PPV nécessitent une gestion coordonnée, y compris la surveillance des technologies et la coopération internationale.
- Des travaux sont en cours avec l'OMI pour élaborer des normes d'évaluation des SPP.

115. Interventions:
116. Antigua-et-Barbuda, le Panama, le Honduras, la République dominicaine, Aruba et d'autres ont exprimé un vif intérêt, citant des préoccupations nationales et la nécessité d'une coopération et d'un financement régionaux.
117. Trinité-et-Tobago demande des informations sur les ressources disponibles pour la gestion des navires à l'abandon et des infrastructures dangereuses.
118. M. Ferrari a indiqué qu'il s'engageait à faciliter les contacts avec les chercheurs, y compris l'Institut océanographique de Woods Hole, et a fait état des efforts en cours pour documenter les épaves dans les Caraïbes.

8.6 Îles Vierges britanniques (BVI) - Épaves

119. Les îles Vierges britanniques ont souligné l'importance historique et écologique du RMS Rhône, un navire de la Royal Mail Steam Packet Company qui a coulé au large des côtes de Salt Island, dans les îles Vierges britanniques, le 29 octobre 1867, et qui fait maintenant partie d'un parc national marin.

8.7 Présentation spéciale à Carla Bicker du RAC REMPEITC Caribe

120. Le Secrétariat a officiellement rendu hommage à Mme Carla Bicker pour plus de deux décennies de service, en lui présentant un témoignage de reconnaissance (reçu en son nom par Aruba). Elle était au Centre depuis sa création, où elle a servi comme assistante administrative avant d'assumer le rôle de chef du Centre soutenant le Secrétariat et les Parties contractantes.

8.8 Annonce du nouveau SPAW MPA d'Aruba

121. Le Secrétariat a reconnu Aruba sur la dernière addition du Parke Marino Aruba à la liste SPAW des aires marines protégées (AMP). Cette annonce a été accueillie par les applaudissements de la réunion.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

122. Les Rapporteurs des trois CdP - la COP7 de la LBS (France), la COP13 de la SPAW (Saint-Kitts-et-Nevis) et la COP18 de la Convention de Carthagène (Sainte-Lucie) - ont présenté le projet de décision de la réunion figurant dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.49/4 pour examen et adoption par les Parties contractantes.
123. Les décisions comprenaient :
- Décisions de la septième réunion des parties contractantes au protocole LBS,
 - Décisions de la treizième réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, et
 - Décisions de la dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène, reflétant toutes les contributions, amendements et clarifications discutés lors des sessions intergouvernementales et des groupes de travail techniques.
124. La réunion a examiné les décisions et les a adoptées avec des amendements et des corrections, selon qu'il convient.
125. Le Secrétariat a remercié les rapporteurs pour leur présentation efficace des décisions, a exprimé sa gratitude à tous les délégués pour leurs interventions constructives et a rendu hommage à l'équipe du Secrétariat, aux interprètes et au personnel de soutien qui ont assuré le succès des CdP.
126. Le Président a annoncé que les décisions de la 18e réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène seraient traduites et communiquées en espagnol et en français pour examen final.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

127. Une fois achevés les débats sur tous les points de l'ordre du jour, la Réunion a procédé à sa clôture officielle. Des déclarations finales ont été prononcées par les Présidents de la COP7 et de la COP13 du LBS, le Chef des mers régionales du PNUE, le Coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et le Secrétariat de la Convention de Cartagena, respectivement.
128. Le président de la COP18 de la CCS a salué le travail accompli lors de la réunion, qui s'est clôturée à 17h44 GMT-05:00.

ANNEX I: AGENDA

ANNEXE II : LISTE DES DOCUMENTS

ANNEX III: LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE IV : DÉCISIONS DE LA COP7 DU LBS

ANNEXE V : DÉCISIONS DE LA COP13 DU WP.

ANNEXE VI : DÉCISIONS DE LA COP18

ANNEXE VII : DÉCLARATION DES JEUNES

Bonjour à tous,

Je suis Mario Galbert de la Jamaïque et je parle au nom du Caribbean Youth Climate Council.

Tout d'abord, je vous remercie tous pour l'engagement continu avec les parties prenantes et je salue la recommandation concernant une stratégie d'engagement des parties prenantes pour la Convention de Carthagène. Le Caribbean Youth Climate Council défend l'engagement significatif des jeunes dans les processus multilatéraux.

Permettez-moi de revenir un instant, lors de l'UNEA7 les États membres ont adopté la résolution sur les affaires maritimes qui demandait au PNUE de renforcer son programme pour les mers régionales, ce qui permet le soutien du secrétariat à chaque convention et plan d'action, y compris la Convention de Carthagène.

Une stratégie de mobilisation des parties prenantes est un catalyseur du renforcement de la Convention sur les mers régionales. Je peux également dire que le Réseau des jeunes pour les sciences de l'océan et la gouvernance et CYCC, nous sommes heureux de participer à ce processus.

Sur les questions de fond, le grand groupe des enfants et des jeunes auprès du PNUE, qui a créé le Réseau des jeunes pour la science et la gouvernance océaniques, s'est associé au Conseil des jeunes des Caraïbes pour le climat afin d'accueillir la Conférence des jeunes des Caraïbes sur l'environnement et le changement climatique, tenue en Jamaïque du 9 au 12 septembre 2025.

Le principal document final de cette réunion est la Déclaration des jeunes des Caraïbes sur l'environnement et la justice climatique, qui portait sur six domaines thématiques, mais aux fins de cette convention et de ses protocoles associés, Je me concentrerai sur 1) la conservation des océans et la protection de la biodiversité, et 2) la pollution plastique et la gestion des déchets.

Nous avons clairement fait comprendre aux jeunes de toute la région que la mer des Caraïbes est essentielle au développement durable de notre région. Toutes les actions qui menacent l'environnement marin, la sécurité alimentaire, le patrimoine culturel et les moyens de subsistance des communautés autochtones, vulnérables et locales doivent être inversées par une politique et une action fortes. L'océan contribue à notre tourisme, à la pêche et à l'économie bleue durable qui sous-tend nos économies et nos identités.

Nous voulons voir que nous devons trouver des moyens de renforcer la protection marine et les pêches dans notre région.

Cela ne peut se faire que par l'application de la loi et grâce à des technologies de surveillance avancées, à une coopération régionale facilitée par la Convention de Carthagène et à des sanctions pour les violations qui doivent être consignées dans les rapports. Cela doit aller de pair avec une gestion durable des pêches fondée sur la science, la communauté

cogestion, et action décisive contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cela doit être considéré au niveau national, mais aussi au niveau régional.

En tant que jeunes, nous voyons la nécessité d'une éducation et d'une sensibilisation à l'environnement et, comme vous pouvez le constater, la question de la gestion des connaissances et de la communication a été soulevée par le secrétariat, comme nous l'avons également souligné.

- Nous nous penchons sur l'importance cruciale de l'éducation environnementale obligatoire, de la maternelle à l'enseignement supérieur, en intégrant la connaissance des océans et du climat dans les programmes d'études et en préparant les jeunes à des carrières climato-intelligentes.

Il est également important de noter que cette convention est l'une des plus longues et des plus pertinentes pour notre région en ce qui concerne le multilatéralisme environnemental. Cela a prouvé à maintes reprises les avantages pour beaucoup de nos pays. Une chose que nous devons examiner est la façon dont elle est liée à d'autres cadres juridiques dans notre région. Nous avons ce qui est considéré comme l'accord d'Escazu, qui permet à nos États de dialoguer avec les parties prenantes, notamment en fournissant des informations et en ayant accès aux informations environnementales.

- Renforcer l'urgence vitale d'une consultation publique inclusive et transparente sur les accords relatifs à l'économie bleue, avec suffisamment de temps et des processus accessibles pour une participation significative de la communauté avant les engagements gouvernementaux.

Sur la question de la résilience côtière :

- L'exigence immédiate de soutenir la restauration côtière menée localement, la conservation des mangroves et des herbiers marins, ainsi que la protection des récifs, sont cruciales, mais comme nous pouvons le constater, il y a encore des discussions à travers la région concernant les Sargasses. Il existe divers points de vue concernant ses avantages et ses implications négatives, les personnes faisant également référence à la valorisation. Ces défenses naturelles dont nous avons fait référence, y compris la restauration des récifs de mangroves, doivent être intégrées dans les plans d'adaptation nationaux, soutenues par des mécanismes de financement régionaux qui réduisent la dépendance extérieure et assurent une résilience à long terme. Nous devons le faire au moyen de mécanismes de financement mixte.

De plus, nous devons prendre en considération le rôle d'autres institutions, y compris le secteur privé. Si nous l'oublions parfois, elles peuvent jouer un rôle crucial.

Sur la question de l'économie bleue durable,

- Nous devons développer des initiatives d'économie bleue durable qui privilégient les entreprises fondées sur la nature, les mécanismes de financement innovants et la recherche et le

développement. Ces efforts doivent renforcer la capacité des communautés locales, des femmes et des peuples autochtones à participer équitablement à la gouvernance des océans et à bénéficier des opportunités liées aux océans.

Nous, en tant que jeunes, avons répété au fil du temps qu'une attention particulière devait être accordée à la Convention de Carthagène et aux protocoles qui lui sont associés, en particulier sur les moyens par lesquels notre région peut améliorer la coopération et renforcer ces cadres afin de combler les lacunes dans la gouvernance des océans au niveau régional. Nous croyons également que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal est très important et nous offre l'occasion d'accéder aux ressources, mais aussi à des choses comme le partage des avantages, qui est considéré comme très controversé, mais nous constatons aussi qu'il existe d'excellentes initiatives et nous exhortons les pays à examiner des questions telles que les industries nouvelles et émergentes liées aux grands fonds marins qui peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement, comme l'exploitation minière des grands fonds marins. Certains ne sont peut-être pas d'accord ou en désaccord sur les impacts que cela pourrait avoir, mais nous devons affirmer que le fond marin est un patrimoine commun de l'humanité.

Gouvernance internationale et affaires multilatérales

Appel à toutes les îles pour qu'elles mettent en œuvre des politiques qui soutiennent la réalisation des objectifs 30x30 dans le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Nous appelons en outre les États des Caraïbes à ratifier et à mettre en œuvre le Traité sur la haute mer (BBNJ), garantissant une participation équitable des experts locaux et de la jeunesse au suivi et à l'application. Enfin, nous exhortons tous les gouvernements des Caraïbes à soutenir l'appel à un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins par le biais de leur représentation auprès de l'Autorité internationale des fonds marins et d'autres instances multilatérales, en affirmant que les fonds marins sont le patrimoine commun de l'humanité.

Sur la question de la pollution plastique,

- Nous continuons de demander que la recherche et l'innovation soutiennent l'exploitation des applications, des données et des technologies qui suivent les déchets, cartographient les points chauds et éclairent une prise de décision plus intelligente. Nous devons veiller à ce que les activités dans la région soient conformes aux plans nationaux et aux obligations internationales.
- Nous devons veiller à tenir les fabricants responsables en exigeant des initiatives de retour et de recyclage des produits et/ou une responsabilité élargie des producteurs, en explorant les liens avec les crédits carbone que certains peuvent accepter ou non, et en obligeant les pollueurs à payer pour les émissions.

Les jeunes jouent notre rôle et nous croyons que nous avons un rôle à jouer. Nous remercions les États membres qui ont soutenu l'idée que nous devrions être inclus dans les groupes de travail et les discussions de cette réunion et aussi, si possible, dans les différents groupes de travail.

Moi, merci.

